

La démocratisation de la torture

Ahuc, poèmes stratégiques, 1985-2012 de Serge Pey, Flammarion, 396 p.

Les chants électro-néolithiques pour Chiara Mulas de Serge Pey, Éditions Dernier Télégramme, 288 p.

L'enseignement de la torture de Catherine Perret, Seuil, 207 p.

Pierre Popovic

Number 248, Spring 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/71586ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (print)

1923-3213 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Popovic, P. (2014). Review of [La démocratisation de la torture / *Ahuc, poèmes stratégiques, 1985-2012* de Serge Pey, Flammarion, 396 p. / *Les chants électro-néolithiques pour Chiara Mulas* de Serge Pey, Éditions Dernier Télégramme, 288 p. / *L'enseignement de la torture* de Catherine Perret, Seuil, 207 p.] *Spirale*, (248), 69–72.

La démocratisation de la torture

PAR PIERRE POPOVIC

AHUC, POÈMES STRATÉGIQUES, 1985-2012

de Serge Pey

Flammarion, 396 p.

LES CHANTS ÉLECTRO-NÉOLITHIQUES POUR CHIARA MULAS

de Serge Pey

Éditions Dernier Télégramme, 288 p.

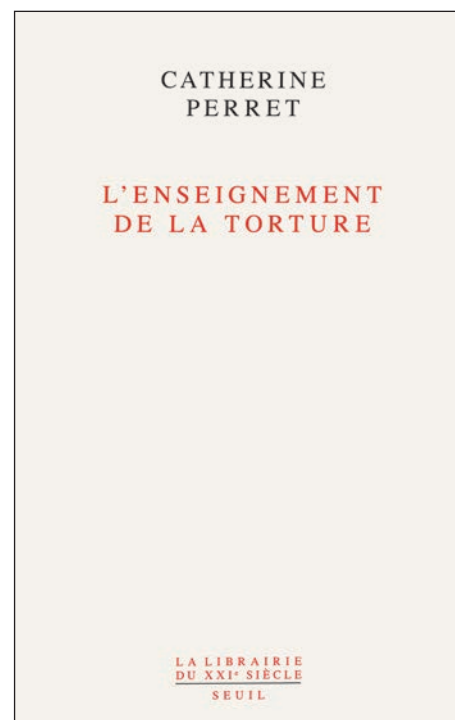
L'ENSEIGNEMENT DE LA TORTURE

de Catherine Perret

Seuil, 207 p.

Polygraphe, explorateur, exilé multiple, chamane moderne, agitateur, plasticien, animateur, installationniste, chercheur, performeur, Serge Pey est l'auteur d'une des œuvres poétiques les plus intéressantes de l'époque contemporaine. La publication d'*Ahuc, poèmes stratégiques*, choix de textes créés entre 1985 et 2012, le démontre à satiété s'il en était besoin. Mot bizarre, peut-être issu d'une façon d'encourager les bêtes à avancer, peut-être lié à l'expression de la douleur (*Mout longuement aurai dolour ahuc*), « Ahuc » s'offre surtout comme un signifiant heurté, dont la répétition orale mime le rythme haletant d'une respiration douloureuse, rocailleuse, le [h] n'arrangeant rien à l'hiatus des voyelles avant que la palatale finale claque comme un coup soudain et brut. Douleur, rocaille, coup, la poésie de Pey est toujours déjà jetée dans la mêlée des combattants. Elle l'est même quand les textes s'ouvrent au plus enlevé lyrisme. Les *Chants électro-néolithiques pour Chiara Mulas* s'y prennent avec une véhémence tenue, mais qui fait feu de tout bois et de tout genre pour relier la poétesse et performeuse sarde aux grandes figures de la passion amoureuse, de la Dame des troubadours (plutôt façon Marcabru que

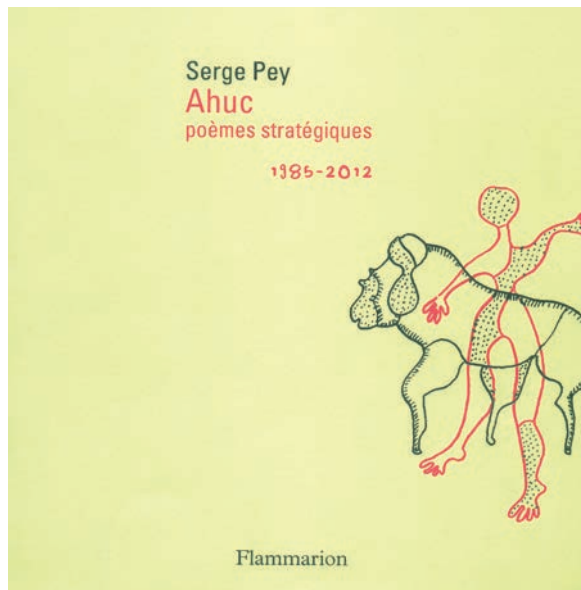
façon Bernard de Ventadour) à Béatrice (Dante), de Laure (Pétrarque) à Elsa (Aragon) et Nadja (Breton). Elle l'est aussi quand les poèmes parlent de la poésie. Les mots de la culture et de la littérature deviennent des manières de dague pour fouailler le conformisme des classements et les conceptions éthérées de l'art de trousseur des vers : « *Tout poème est une arme à répétition [...] Visser un silencieux / sur un poème / est une façon d'exécuter / presque d'une manière anonyme / le représentant de l'autorité / qui donne les autorisations* ». Elle l'est encore quand elle se lance dans une manière de métaphysique matérialiste et provoque la mort en duel paradoxal : « *Dans le charnier des cercles / Dieu remue / ou un chien / et la messe n'est que / pour les os // Un mort rote / puis explose / l'air se met à parler* ». L'inversion et le déplacement, le paradoxe empirique (« *nous avons mangé avec les chiens pour leur donner des os* »), le détournement de la fonction des objets et des choses (« *nous écrasons une tomate / pour envoyer du sang / à la*



révolte / des Indiens du Chiapas »), un chant qui flirte avec la saccade (à la façon d'un flamenco) et, surtout, des anaphores, des assonances, des dérivations pour donner du corps à l'incantation et à

la lancinante, le tout relevé d'un air d'interpellation sur la place publique, telles sont les armes sémiotiques dont les *poèmes stratégiques* font feu. Mais cette poésie, si elle touche à toute la vie humaine et castagne avec le réel quelque sujet qu'elle aborde, se donne pour premier ennemi toutes les formes d'oppression et de répression politique. Pour les combattre, deux stratégies. Premièrement, Serge Pey prend appui sur... le théorème de Gödel! Prenant à la lettre l'idée que « *Tout système fini est incomplet* », les poèmes s'exilent hors langue, à l'extérieur du cercle des significations codifiées, pour mieux revenir ensuite sur le terrain commun et substituer à la raison instrumentalisée par le profit l'esprit d'une justice sociale solidaire dont la base est la recherche du mot juste. Deuxièmement, ils élisent leur camp dans le cœur et la tête des opprimés, s'efforcent de dire de l'intérieur l'effet de la souffrance qu'ils ressentent dans le même temps qu'ils la dynamisent par une lucidité qui est la première marche vers la révolte.

Nombre de textes utilisent ces éléments de mise en texte pour dénoncer une torture d'état dont ils montrent qu'elle ne cesse de se pratiquer. Dans « Testament de la truie sur la prière des hommes », la torturée parle d'au-delà de la mort. Le texte, lui-même découpé en fragments pour indiquer l'équarrissage de la subjectivité auquel procèdent les bourreaux, en l'occurrence français, conjoint les intertextes de la Passion du Christ, icône de la torture s'il en est, et du *Testament* poétique façon François Villon. Celle qui est morte, et qui se présente comme « *la Dame / du bois mort* », revient décrire son supplice avec une précision qui n'a d'égale que celle dont usa le tortionnaire pour lui faire le plus de mal possible : « *Il m'a saignée au bas / du cou / à trois doigts / au-dessus / de cet os / qu'on appelle / le chevreau* ». Le meurtre fut la punition de sa résistance (« *Devant le mur / Je n'ai rien dit* »), mais par-delà le trépas la torturée reste une torturée. Elle se souvient de tout, des attachements, des coups, du



bourreau/saigneur qui dénie toute responsabilité envers « *ce sang* » épandu, de sa réduction à l'état de viande que des porcs pèsent, et l'héritage qu'elle laisse, ce sont les parties de son corps, osselet, dents, tibia, vessie, foie, ainsi que quelques souvenirs offerts à ses compagnons de résistance. Ce retour mortifère à la vie n'a rien de la résurrection du Christ : ici a lieu « *un Noël noir / dans la neige / noire* » et le poème lui-même, qui fond en bouche à mesure qu'il ahurit, est une « *hostie noire* ». Un autre texte est tout aussi fort. Intitulé « Urine », il est dédié à « *Médina Curabaz, 25 ans, infirmière, torturée avec une matraque électrique par des membres de la section politique au siège de la police d'Adana en Turquie* ». L'électricité, l'eau, les privations sensibles et sensorielles ont particulièrement été prisées au cours des cinquante dernières années par les corporations de persécuteurs légitimes et stipendiés. Les méthodes mises en œuvre n'ont cessé de s'améliorer et de se raffiner, si l'on peut dire. La « *matraque électrique* », idéale pour les intromissions, était une avancée sophistiquée dans les années 1990, car elle était bien mieux que « *la gégène* » de la guerre d'Algérie, quoiqu'elle fasse piètre figure auprès des aiguillons extrêmes et des « *armes incapacitantes* » (ou « *non létales* ») d'aujourd'hui. Comme quoi, l'on n'arrête pas le progrès. Le poème se développe sur deux colonnes. À gauche, l'univers hospitalier de l'infirmière, le côtoiement incessant de la mort, le chagrin et la douleur pour les compagnons, et

la violence qui gagne les murs, les choses et les gens : « *TU ES ASSISE / SUR LE BANC / À RECOURDRE UNE LAMPE / ET TU BERCES UNE TÊTE D'ENFANT / QUE TU AS PHOTOCOPIÉE / SUR UN JOURNAL / CAR IL RESSEMBLAIT / À CELUI QU'ILS AVAIENT TUÉ* ». À droite, telle le refrain du calvaire, la scansion des seize décharges électriques, moulée en dégradation sur un même canevas : « *LA DÉCHARGE / ÉLECTRIQUE NUMÉRO 16 / FAIT COULER / BEAUCOUP MOINS / D'URINE / QUE LA DÉCHARGE / NUMÉRO / 15 / TOUTE TORTURE / À L'ÉLECTRICITÉ / FAIT TOUJOURS COULER / BEAUCOUP D'URINE* ». Ce dédoublement est d'importance, car il établit un aller et retour continu entre le rituel froid de la scène et l'espace sociopolitique où il se déroule, en sorte que, si le texte est vraiment lu comme une

entité, c'est le corps politique qui est ainsi reconfiguré, et c'est lui, en tant que corps politique, qui est visé par la pratique même de la torture. Cette dernière est inscrite en lui comme une plaie qui ne cesse de se rouvrir.

LE CORPS DU SUPPLICIÉ

Parce qu'elle installe une ligne de continuité entre le corps supplicié d'un seul et le corps politique d'une collectivité, la poésie de Serge Pey a de profondes accointances avec *L'enseignement de la torture*. Ce titre semble annoncer un essai qui porte soit sur ce que la connaissance de la pratique de la torture peut nous apprendre, soit sur la façon dont cette pratique peut s'enseigner. C'est bien sûr la première partie de l'alternative qui est en jeu, mais se tromperait qui écarterait radicalement la seconde. La relecture de l'œuvre de Jean Améry effectuée par Catherine Perret débouche en effet bel et bien sur ce constat latéral : comme si la torture lui était indifférente, ne la concernait pas ou n'était jamais que le fait des autres, notre société nous enseigne à la trouver admissible, sinon fondée en droit.

Autrichien de bonne famille, de parents d'origine juive, mais élevé dans la religion catholique par sa mère, scolarisé, mais choisissant très vite d'être autodidacte, Jean Améry a l'horrible privilège d'avoir vingt ans en 1932 et vingt-six ans au moment de l'Anschluss en 1938. Opposé

au régime nazi et menacé par ses sbires, il émigre alors en Belgique. Engagé dans la Résistance belge, il est arrêté en juillet 1943, torturé au Fort de Breendonck¹, puis déporté à Auschwitz. Après la guerre, il mène une carrière de journaliste, de reporter et d'essayiste. Il lui faut vingt ans pour parvenir à écrire quelque chose sur son expérience de la torture et sur ce qu'il a vécu au camp de concentration. Dès qu'il passe à l'acte, il établit entre la

manière d'écrire sur l'écriture : les citations d'Améry sont disposées de manière à servir une discussion qui les accompagne par son mouvement, à soutenir en permanence l'attention du commentaire et à donner de l'espace à la pensée de sorte à comprendre ce qui se dit dans la prose et non à le réduire à quelque argument par trop vague. Tandis qu'elle épouse ainsi la conduite même du texte, elle approfondit ici et là les relations entre Améry et plu-

concentrationnaire, ainsi que les faiblesses circonstancielles de l'intellect. Cette compréhension n'ira cependant jamais chez lui jusqu'au pardon. Il assume au contraire un « *ressentiment* » à l'égard des bourreaux, car la torture s'avère pour lui une « *expérience* » au sens plein du terme en ce sens qu'elle occupe concrètement l'individu tout entier et, au-delà de lui, tout être humain. Dans la même logique, il dira que la torture et le camp l'ont fait « *devenir Juif* » et fera de ce devenir le socle nouveau de la condition universelle. Catherine Perret montre combien écrire sur la torture ou, mieux, comment *écrire la torture* nécessite un véritable combat avec la langue et elle rapproche à bon escient la démarche de Jean Améry de celle menée par Victor Klemperer dans *Lingua Tertii Imperii*. Très proche de ce dernier, Améry se distingue néanmoins de lui quand il lie l'examen critique des mots (la prégnance et les sens détournés du mot « total » dans le vocabulaire nazi par exemple) aux paroles qui se prononcent dans le rituel obscène du supplice. Il n'est alors pas sans observer une curieuse concomitance entre la rhétorique totalitaire et le retour d'un intérêt pour l'œuvre de Sade. Ici et là, le cérémonial met en scène un devenir progressif qui transforme le sujet en soi en sujet pour le bourreau, c'est-à-dire en victime, mais une victime dont la subjectivité réelle a été niée au point que le supplicié n'est plus que viande qu'on bat. Perret perçoit l'opposition entre la familiarité du bourreau, qui invite le détenu à entrer dans la chambre [!] de torture en ces termes : « *Jetzt passiert's* » (« *On y va* »), comme s'ils y allaient ensemble de leur plein gré, et le cri de douleur du torturé, cri répété, cri modulé selon la souffrance, cri qui unit le tortionnaire et le torturé, cri « *déchirant l'enveloppe sonore mémorielle dans laquelle la victime a toujours vécu [et qui] l'arrache à ce qui faisait d'elle un vivant parlant.* » Ce que dégage Catherine Perret de tout cela, c'est la portée politique du texte d'Améry. Si la torture est une expérience intrinsèquement nouée à la condition humaine, si la victime et le bourreau sont impliqués l'un par l'autre comme le camp et la torture le sont, et cela au nom de l'état, alors sur les ruines de la négation méthodique et violente de l'autre s'édifient un nouveau corps politique, tout entier voué au sacrifice. Sacrifice à quoi ? À l'ordre, au pouvoir, conjonctuellement incarné par

Catherine Perret montre combien écrire sur la torture ou, mieux, comment écrire la torture nécessite un véritable combat avec la langue et elle rapproche à bon escient la démarche de Jean Améry de celle menée par Victor Klemperer dans Lingua Tertii Imperii.

torture et le camp un lien d'implication : la torture explique le camp comme le camp implique la torture, et cet attelage est au fondement de la vision du monde nazie et du projet d'extermination des Juifs. Innervant son témoignage d'une délibération constante entre deux instances subjectives tour à tour dissociées par le temps et réunies par la douleur, Améry affronte ce sentiment intime que pointe aussi la poésie de Pey : le torturé, quoi qu'il fasse, reste un torturé. Publiées en 2005 à Stuttgart par les soins d'Irène Heidelberger-Leonard, ses œuvres complètes, où figure le recueil d'essais *Jenseits von Schuld und Sühne*², lequel comprend le grand texte sur « La torture », ont été l'occasion de voir revenir ici et là des accusations d'intransigeance, de radicalité qui poursuivent les textes d'Améry depuis les années soixante et qui le donnent, lui, pour un témoin recevable, mais pour un penseur moyen.

Catherine Perret réfute ces étiquettes faciles. Elle en appelle par l'exemple à une lecture serrée et sans préjugé d'une œuvre dépréciée pour la raison qu'elle affirmait la vanité de toute consolation et ne cachait aucune de ses contradictions intérieures, et de surcroît mésestimée du fait que son auteur n'était pas aussi académiquement capé que pouvait l'être Theodor Adorno. Sur son établi, l'auteur de *Walter Benjamin sans destin*³ reste fidèle à sa

sieurs écrivains ou philosophes avec lesquels son œuvre interagit, Primo Levi, Robert Antelme, Adorno, Freud, Elias Canetti. Apparaît ainsi une complexité qui agrège diverses tensions.

À l'inverse de plusieurs rescapés des camps (Primo Levi entre autres), Jean Améry affirme que la culture n'offre aucune consolation et n'est d'aucun secours dans un camp de concentration. Incapable de concevoir que la violence soit le seul principe du pouvoir, impressionné par l'ordre et l'organisation des choses en dépit de leur absurdité et de leur cruauté, fasciné par l'omniprésence de la mort au point de ne savoir plus penser, anéanti par la vanité du recours aux mots devant la torture, l'intellectuel à Auschwitz est un être brisé, écartelé entre l'impuissance de la mémoire et l'inaccessibilité de l'action. Cette affirmation ne congédie pour autant ni l'espérance ni le travail de l'esprit, et ce trait n'est pas sans contradiction. D'une part, Améry admet que la foi en quelque chose, qu'elle soit religieuse ou politique, a bien aidé des prisonniers à survivre à la souffrance (on se dit alors que la mobilisation du passé culturel ou littéraire pouvait sans doute pour d'autres que lui être aussi forte qu'une conviction fidéiste). D'autre part, la pensée et l'esprit peuvent au moins être employés à comprendre l'expérience du supplice et de l'asile

le Führer, mais à un ordre, un pouvoir qui pourra très bien, plus tard, en raison des précédents, prendre d'autres formes. Les marques sur « la peau », qu'il s'agisse du numéro imprimé au poignet ou des lésions causées par les coups, sont autant de preuves indélébiles de l'existence de ce nouveau corps. Et Améry d'évoquer la honte, l'incapacité de dire « nous », la culpabilité (« *ai-je crié ? ai-je parlé ?* »), le ressentiment qui le gagnent, puis de décrire

représentation du Dieu fait homme torturé par ses semblables, etc. Il y aurait ici des nuances à apporter et des choses à critiquer. Il faudrait, par exemple, tenir compte de la valorisation chrétienne du pardon et du partage, se demander si le détournement des signes d'une civilisation suffit à la rendre responsable des formes historiques du Mal qui escortent son développement ou s'il n'est pas plutôt la trace d'une instrumentalisation

souvent au prix d'une redéfinition, contraire à la Convention de Genève, de la torture, qui légitime cette dernière sur la base de l'intention du tortionnaire : si celui-ci agit dans une guerre légitime, alors ses actes de torture sont légitimes (voir à ce sujet le site du Centre d'études internationales et mondiales de l'UQAM). Il va sans dire que le SS belge ou allemand qui suppliciait Jean Améry au Fort de Breendonck prestait à ses propres yeux comme à ceux de son gouvernement dans « une guerre légitime ». Il serait donc très important de discuter cette acceptation de la torture des démocraties, car, comme le dit en conclusion Catherine Perret à partir de sa lecture de Jean Améry : « *La torture attaque le lien social dans la personne parce que la personne est en réalité la persona, le masque de ce lien. [...] Ce lien, aucune loi ne peut le décréter, même s'il doit être protégé par la loi. C'est donc en réfléchissant sur la disjonction entre le lien social qui associe les personnes et la loi qui assujettit les sujets qu'il faut chercher à redéfinir l'acte de torture. Il en va de la "démocratie" au cœur des pratiques démocratiques.* » Peut-on suggérer qu'une telle refonte devrait aujourd'hui prendre en compte les actes policiers assimilables à la torture ? La France a déjà subi plusieurs blâmes de la Commission européenne des droits de l'homme pour de tels faits, et elle ne doit pas être la seule. Récemment, l'image captée par un jeune passant d'un itinérant à peine vêtu d'un t-shirt par – 20°C, en train de subir durant de longues minutes les menaces d'un policier en plein Montréal, n'était pas faite pour nous rassurer sur la possible dérive vers une démocratisation de la torture perpétrée au nom de la bonne intention du tortionnaire. †

La chose est connue depuis longtemps, mais elle a tendance à s'oublier : la torture d'état est aujourd'hui légalisée par des démocraties, le plus souvent au prix d'une redéfinition, contraire à la Convention de Genève, de la torture...

l'effort effrayant à produire pour résister, pour assumer cette peau meurtrie, pour retrouver une confiance minimale dans le monde, et la sensibilité, et la possibilité de discriminer ce qui est moi de ce qui ne l'est pas, et le courage de l'action. Pour épouvantable qu'il soit, cet effort est vital, parce que cette peau demeure la seule chose à partager, la seule chose qui reste à offrir en guise de solidarité.

L'AVENIR D'UNE DÉSILLUSION

La relecture de Catherine Perret, beaucoup plus fine et développée que le résumé que je viens d'en donner, met en évidence l'une des conclusions les plus provocantes de l'œuvre de Jean Améry : pour lui, la torture d'état n'est nullement « *une exception barbare à la civilisation* », elle est en soi la trace d'une monstruosité de cette dernière, car c'est elle qui l'a rendue possible. C'est pourquoi Améry l'inscrit au fondement de la religion chrétienne, après avoir relevé (avec Klemperer) que la propagande même du nazisme recycle un important fond lexical et mythologique catholique : adhésion au Verbe du Führer, exaltation de l'acte de croire et du sacrifice, « *rituel sacramental [liant] le corps de la créature à son Seigneur* », mythe de l'avènement d'un « *Royaume* » formidable annoncé par un « *Messie* », *fascinus* offert à l'adoration des « *fidèles* » sous la forme de la

opportuniste (elle permettait, par exemple, aux nazis de récupérer la tradition de l'antisémitisme chrétien : le Juif comme tueur du Christ), etc. Serge Pey dit à mon sens les choses avec plus de justesse dans cette séquence : « *Dans un pays où Dieu est crucifié / seule la torture est libre* ». Mais tant Pey que Perret relisant Jean Améry prennent acte de ce que la torture d'état n'est pas une exception dont l'Allemagne aurait eu l'apanage une fois soumise à un dictateur sanguinaire et à sa bande de fous. Les premières et les dernières pages de *L'enseignement de la torture* rappellent qu'il fallut attendre *La torture dans la République* de Pierre Vidal-Naquet en 1972 pour que soit reconnue la légitimation tacite de la torture par l'État français pendant la guerre d'Algérie, que la torture de soldats irakiens par des geôliers américains à la prison d'Abou Graib avait été rendue légitime par les pouvoirs exceptionnels obtenus par George Bush Jr à la suite du déclenchement de la *Global War on Terror* en 2001, que le Congrès américain a adopté en 2006 le *Commission Military Act*, mieux connu sous le nom de *The Torture Law*, que le gouvernement canadien a autorisé les services de renseignement à utiliser des informations obtenues par la torture en 2010, à quoi pourraient s'ajouter bien d'autres cas. La chose est connue depuis longtemps, mais elle a tendance à s'oublier : la torture d'état est aujourd'hui légalisée par des démocraties, le plus

1. « Fort », il ne l'était plus que de nom. Il devint en effet un véritable camp de concentration sous l'occupation allemande : les violences et les actes de torture qui eurent lieu dans ses murs ont la réputation d'avoir été particulièrement barbares et le fait de persécuteurs très zélés.
2. Traduit sous le titre *Par-delà le crime et le châtiement. Essai pour surmonter l'insurmontable* par Françoise Wuilmart aux éditions Actes Sud en 1995. L'édition des œuvres complètes en Allemagne est aux éditions Klett-Cotta.
3. Ce très bel essai, traitant entre autres très bien de la fonction de la citation dans l'œuvre de l'auteur du *Passagen-Werk*, a été réédité en 2007 aux éditions de La Lettre volée à Bruxelles.